

A QUAT'PATTES L' "ELECTEUR"

Dans notre numéro du 22 février, nous avons constaté que l'*Electeur*, qui s'était tant réjoui du triomphe momentané de Monseigneur de Montréal relativement à l'action civile que le *Canada-Revue* lui a intentée, nous avons constaté, disons-nous, que notre confrère québécois devait trouver cuisantes les verges qu'on lui appliquait au bon endroit. Et nous avons pitié de lui, sachant par expérience qu'il est des choses plus agréables sur cette terre.

Nous ne mettions pas de fiel dans nos observations, et au lieu de sauter d'aise, comme l'*Electeur* n'eût pas manqué de le faire à notre place, nous avons convenablement gémi sur son sort, et, en présence des excuses plates qu'il a faites à Mgr. de Chicoutimi, en présence du démenti qu'il se donnait, en présence des louanges qu'il adressait à celui qu'il avait insulté la veille, nous nous sommes bornés à écrire les lignes suivantes :

L'*Electeur* doit regretter aujourd'hui de n'avoir pas observé une sage réserve à l'occasion de notre défaite judiciaire. Il doit d'autant plus le regretter qu'il appréhende sans doute nos légitimes représailles.

Qu'il se rassure, nous ne commettons pas de lâchetés, et nous le plaignons bien sincèrement. Mais nous profitons de la circonstance pour lui faire remarquer à lui et aux autres journaux qui serait tentés d'amadouer le clergé par des approbations dont il n'a cure, que notre armée ecclésiastique se soucie peu des démonstrations bruyantes que l'on fait en sa faveur, et que l'unique résultat obtenu par les journaux-lièvres, c'est de s'attirer le dédain et le mépris du clergé arrogant, avec, en plus, sa redoutable attention.

A ces observations aussi justes qu'anodines, l'*Electeur* répond sur un ton de tranche-montagne tout à fait bouffon.

Ceuillons quelques lignes dans la réplique que le prudent *Electeur* nous adresse :

"Le *Réveil* dit en substance que nous sommes puni par ce que nous avons péché, que nous nous sommes réjoui de ses mécomptes judiciaires dans ses démêlés avec Mgr Fabre et que nous sommes exposés aujourd'hui à la même persécution de la part de Mgr de Chicoutimi. "Nous contestons la parité des cas."

Contestez tant que vous voudrez, messieurs ; mais il n'en est pas moins vrai que si vous n'aviez pas demandé pardon à genoux, et baisé la terre comme de bons petits enfants de chœur que vous êtes, la botte sanctifiante de Mgr de Chicoutimi aurait éparpillé les jolis dollars qui sont dans votre caisse, dollars péniblement gagnés sans doute à la sueur de votre front.

Plus loin, l'*Electeur* voulant décidément rentrer dans les bonnes grâces de Croquepitaine, s'écrie, la main sur la conscience :

"Mais que le *REVEIL* ne se fasse pas d'illusion. "Nous n'avons jamais songé, même comme représentés, à trainer ni un évêque ni un prêtre devant des juges civils et protestants.

"Mgr l'évêque de Chicoutimi nous eut expulsé de son diocèse que nous n'aurions jamais songé à lui réclamer des dommages-intérêts."

Oh ! on le sait bien !

Vous et vos pareils, vous n'êtes capables que d'une chose : lécher les sandales de quiconque peut vous donner le fouet. Et lorsque vous n'êtes pas occupés à cet intelligent exercice, votre volupté consiste à vous trainer à quat'pattes devant le veau d'or, les puissants et les forts.

C'est votre affaire et cela nous procure le plaisir d'un spectacle fortifiant, tant vous nous montrez la hieure de la lâcheté.

Vous jouez à notre profit le rôle d'ilotes.

Merci de la leçon.

CANADIEN.

PLUS TARD

Nous venons d'apprendre à l'instant que l'*Electeur* vient d'être menacé d'une interdiction par l'évêque de Chicoutimi.

TOUTE LA VERITE

Il faut dire toute la vérité.

En même temps que les pères de familles doivent s'organiser contre la mauvaise presse, ils doivent aussi faire une œuvre plus délicate mais non moins nécessaire.

Les lois salutaires de l'Eglise, sa discipline, son admirable organisation sont faites pour le bien, pour le salut du peuple fidèle. Les catholiques y ont un DROIT STRICT. Or, il est inutile de le nier, de grands abus existent en ce pays. Sans doute, les laïques ne doivent pas entrer dans le sanctuaire pour opérer des réformes, mais ils ont le droit de prier respectueusement et énergiquement ceux que l'Esprit Saint a placés à la tête des églises. Celui qui gouverne l'Eglise universelle, d'accomplir l'œuvre d'assainissement qu'eux ne peuvent faire.

Si l'organisation de l'Eglise en ce pays était plus conforme au droit canonique ; si partout il y avait des chapitres composés de l'élite du clergé pour aider l'évêque qui ne serait plus alors irrégulièrement entouré ; si partout le clergé se réunissait souvent en synodes diocésains ; si les officialités fonctionnaient toujours les lois si sages de l'Eglise relativement aux chapelains des communautés religieuses ; si l'autorité pesait avec soin la représentation qu'on lui fait de